

Séance ordinaire du 12 février 2018

Le conseil de la Ville de Lévis siège en séance ordinaire ce douzième jour du mois de février deux mille dix-huit à dix-huit heures trente, à la salle du conseil, 795, boulevard Alphonse-Desjardins, Lévis.

Sont présents : les membres du conseil Serge Côté, Isabelle Demers, Steve Dorval, Brigitte Duchesneau, Guy Dumoulin, Mario Fortier, Clément Genest, Ann Jeffrey, Janet Jones, Karine Laflamme, Réjean Lamontagne, Amélie Landry, Karine Lavertu, Fleur Paradis et Michel Turner formant quorum sous la présidence du maire Gilles Lehouillier.

Assistent à la séance : Christian Tanguay, directeur général adjoint – services administratifs, et Marlyne Turgeon, greffière.

CV-2018-00-80

Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par le conseiller Serge Côté
Appuyé par la conseillère Ann Jeffrey

D'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du 12 février 2018, tel qu'il est modifié par l'ajout des affaires suivantes :

« Comité exécutif

Proclamation de la *Semaine de la relève coopérative* »

« Comité exécutif

Félicitations à madame Justine Dufour-Lapointe »

« Vie communautaire

Appui au Club de gymnastique Gymnamic
Document d'aide à la décision DVC-SPO-2018-003 »

Adoptée à l'unanimité

CV-2018-00-81

Période de questions

Environ 15 personnes assistent à la séance. Une personne dépose une pétition pour la sauvegarde d'une érablière sur la rue des Riveurs (secteur Lévis).

CV-2018-00-82

Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 29 janvier 2018

ATTENDU QU'une copie du procès-verbal a été remise à chaque membre du conseil au plus tard la veille de la présente séance ;

En conséquence,

Il est proposé par Isabelle Demers
Appuyé par le conseiller Mario Fortier

D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Ville tenue le 29 janvier 2018.

Adoptée à l'unanimité

CV-2018-00-83

Dépôt d'un avis de changement à la déclaration des intérêts pécuniaires d'un membre du conseil de la Ville

L'avis de changement à la déclaration des intérêts pécuniaires du membre du conseil de la Ville Karine Laflamme est déposé.

CV-2018-00-84

Dépôt du procès-verbal des séances du comité exécutif des 23, 29 et 30 janvier 2018

Le procès-verbal des séances du comité exécutif tenues les 23, 29 et 30 janvier 2018 est déposé.

CV-2018-00-85

Modification de la résolution CV-2016-10-36 « Nomination des membres de la Commission de développement social et communautaire »

Il est proposé par le conseiller Mario Fortier
Appuyé par la conseillère Brigitte Duchesneau

De modifier la résolution CV-2016-10-36 « Nomination des membres de la Commission de développement social et communautaire » par la modification, à l'alinéa, des noms et des mots « Janet Jones à titre de vice-présidente, le membre du conseil de la Ville Amélie Landry à titre de présidente, et le membre du conseil de la Ville Serge Côté en remplacement de monsieur Jean-Pierre Bazinet, le membre du conseil de la Ville Ann Jeffrey et monsieur René Fortin » par les noms et les mots « Amélie Landry, à titre de présidente, Brigitte Duchesneau et Réjean Lamontagne, à titre de membres. ».

Adoptée à l'unanimité

CV-2018-00-86

Politique de signalement des actes répréhensibles [Document d'aide à la décision VG-2018-001](#)

Il est proposé par le conseiller Clément Genest
Appuyé par la conseillère Brigitte Duchesneau

D'adopter la politique de signalement des actes répréhensibles, telle qu'elle est annexée à la fiche de prise de décision VG-2018-001.

Adoptée à l'unanimité

CV-2018-00-87

Affectation de la réserve financière des cours d'eau

[Document d'aide à la décision ENV-2018-005](#)

Il est proposé par la conseillère Fleur Paradis
Appuyé par Steve Dorval

D'affecter un montant de 211 000 \$ provenant de la réserve financière pour les dépenses relatives aux cours d'eau aux postes de dépenses et en fonction des montants indiqués à la fiche de prise de décision ENV-2018-005, et ce, pour financer les dépenses relatives aux travaux à effectuer sur les cours d'eau mentionnés au règlement RV-2006-05-38 créant cette réserve.

Adoptée à l'unanimité

CV-2018-00-88

Financement de la dépense relative à l'aménagement d'une frayère à doré jaune à l'est du quai Paquet

[Document d'aide à la décision ENV-2018-006](#)

Il est proposé par la conseillère Fleur Paradis
Appuyé par Steve Dorval

Pour financer la dépense relative à l'aménagement d'une frayère à doré jaune à l'est du quai Paquet, d'affecter un montant de 75 000 \$ aux activités d'investissement provenant d'un emprunt au fonds de roulement, ce montant étant remboursable annuellement au fonds de roulement par les activités financières sur une période de cinq ans, par versements égaux, et ce, à compter de l'an 2019 et si la dépense s'avérait moindre, de diminuer le montant du dernier versement d'autant.

Adoptée à l'unanimité

CV-2018-00-89

Financement des dépenses relatives à l'acquisition du matériel pour la codification des poteaux d'incendie et à la mise à niveau du parc d'équipements d'intervention

[Document d'aide à la décision INC-2018-005-R-1](#)

Il est proposé par la conseillère Janet Jones
Appuyé par la conseillère Ann Jeffrey

Pour financer la dépense relative à la mise à niveau du parc d'équipements d'intervention, d'affecter un montant de 100 000 \$ aux activités d'investissement provenant d'un emprunt au fonds de roulement, ce montant étant remboursable annuellement au fonds de roulement par les activités

financières sur une période de cinq ans, par versements égaux, et ce, à compter de l'an 2019 et si la dépense s'avérait moindre, de diminuer le montant du dernier versement d'autant.

Adoptée à l'unanimité

CV-2018-00-90

Autorisation pour l'organisation de l'activité de reconnaissance des bénévoles en 2018 et proclamation de la *Semaine de l'action bénévole*
[Document d'aide à la décision DVC-SOC-2018-002](#)

Il est proposé par la conseillère Brigitte Duchesneau
Appuyé par Isabelle Demers

D'autoriser la Direction de la vie communautaire à entreprendre, en partenariat avec le Centre d'action bénévole Bellechasse-Lévis-Lotbinière, les démarches nécessaires pour l'organisation de l'activité de reconnaissance des bénévoles en 2018, telle qu'elle est proposée à la fiche de prise de décision DVC-SOC-2018-002.

D'autoriser cette direction à déléguer la gestion événementielle de cette activité au Centre d'action Bénévole Bellechasse-Lévis-Lotbinière et de convenir de l'entente en conséquence à intervenir avec ce centre.

De proclamer la *Semaine de l'action bénévole* du 15 au 21 avril 2018.

Adoptée à l'unanimité

CV-2018-00-91

Appui au Cégep Lévis-Lauzon dans le cadre du *Programme de soutien aux installations sportives et récréatives (phase IV)* pour la mise aux normes et l'agrandissement du centre sportif
Document d'aide à la décision DVC-2018-001

Il est proposé par la conseillère Brigitte Duchesneau
Appuyé par Isabelle Demers

D'appuyer la demande du Cégep Lévis-Lauzon auprès du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur dans le cadre du *Programme de soutien aux installations sportives et récréatives (phase IV)*, pour la mise aux normes et l'agrandissement du centre sportif du Cégep Lévis-Lauzon.

Adoptée à l'unanimité

CV-2018-00-92

Nomination d'un représentant à la Corporation villieu
[Document d'aide à la décision DVC-EQR-2018-004](#)

Il est proposé par la conseillère Brigitte Duchesneau
Appuyé par Isabelle Demers

De nommer monsieur Simon Gauthier, ingénieur, coordonnateur à la planification du Service des biens immobiliers de la Direction des infrastructures, pour représenter la Ville à la Corporation villieu.

Adoptée à l’unanimité

Les membres du conseil de la Ville Clément Genest et Amélie Landry divulguent la nature générale de leur intérêt dans la question suivante qui sera prise en considération concernant une aide financière à des organismes de la communauté et ils mentionnent qu’ils s’abstiennent de participer aux délibérations sur cette question et de voter.

CV-2018-00-93

Aide financière à des organismes de la communauté
[Document d’aide à la décision DVC-SOC-2018-004-R-1](#)

Il est proposé par la conseillère Brigitte Duchesneau
Appuyé par Isabelle Demers

D’accorder aux organismes suivants de la communauté l’aide financière indiquée, selon les modalités de versements prévues à l’annexe 1 de la fiche de prise de décision DVC-SOC-2018-004-R-1, afin de maintenir leurs activités auprès de la population lévisienne :

➤ Adoberge	8 500 \$
➤ Alliance-jeunesse Chutes-de-la-Chaudière	164 003 \$
➤ Amalgame MDJ Ouest	67 340 \$
➤ Association des personnes handicapées de Lévis inc.	13 150 \$
➤ Centre aide et prévention jeunesse de Lévis	201 848 \$
➤ Centre d’action bénévole Bellechasse-Lévis-Lotbinière	18 903 \$
➤ Centre de pédiatrie sociale de Lévis	5 921 \$
➤ Centre d’information et de référence de la Capitale Nationale et de la Chaudière-Appalaches	26 391 \$
➤ Club de l’âge d’or Ste-Bernadette de Lauzon	7 000 \$
➤ Le club de l’âge d’or de St-Romuald-d’Etchemin	6 900 \$
➤ Club FADOQ Christ-Roi Lévis inc.	5 269 \$
➤ Le comité des loisirs de la p’tite école inc.	8 714 \$
➤ Comptoir le grenier	24 751 \$
➤ Le filon	8 185 \$
➤ Le groupe Déziel inc	9 862 \$
➤ Groupe scout de Saint-Jean-Chrysostome (district Rive-Sud/Beauce) inc.	5 505 \$
➤ Groupe scout de Saint-Étienne (District Rive-Sud/Beauce) inc.	8 363 \$
➤ Maison de la famille Chutes Chaudière	21 919 \$
➤ Maison de la famille Rive-Sud	11 542 \$
➤ La maison des aînés	61 438 \$
➤ La maison des jeunes l’azymut Est*Ouest	40 370 \$
➤ La maison des jeunes de Charny inc.	30 567 \$
➤ La maison des jeunes de St-Étienne-de-Lauzon inc.	24 674 \$
➤ La maison des jeunes de St-Jean-Chrysostome inc.	49 140 \$
➤ Le patro de Lévis inc.	417 945 \$
➤ Personnes handicapées en action de la Rive-Sud	31 492 \$
➤ Ressources naissances	8 500 \$
➤ La ruche de St-Romuald inc.	17 252 \$

➤ Service d'entraide Bernières-St-Nicolas inc.	6 395 \$
➤ Service d'entraide de Breakeyville	8 449 \$
➤ Le service d'entraide de Charny inc.	14 654 \$
➤ Service d'entraide de Pintendre	8 955 \$
➤ Service d'entraide de St-Jean-Chrysostome	8 897 \$
➤ Service d'entraide de St-Romuald inc.	18 314 \$
➤ Le tremplin centre pour personnes immigrantes et leurs familles	8 500 \$

Adoptée à la majorité

CV-2018-00-94

Demande de subvention dans le cadre du *Programme de soutien aux installations sportives et récréatives, phase IV*, du gouvernement du Québec pour la réfection d'un terrain de soccer-football synthétique (secteur Charny)

Document d'aide à la décision DVC-EQR-2018-006

Il est proposé par la conseillère Brigitte Duchesneau
Appuyé par Isabelle Demers

D'autoriser la présentation du projet de réfection du terrain synthétique de soccer-football du secteur Charny, dans le cadre du *Programme de soutien aux installations sportives et récréatives, phase IV*.

De confirmer l'engagement de la Ville à payer sa part des coûts admissibles au projet et à payer les coûts d'exploitation continue de ce dernier.

De désigner monsieur Claude Genest, chef du Service des équipements récréatifs de la Direction de la vie communautaire, à titre de personne autorisée à agir au nom de la Ville et à signer tous les documents relatifs au projet qui sera soumis.

Adoptée à l'unanimité

CV-2018-00-95

Attribution de nouveaux toponymes

[Document d'aide à la décision URBA-2018-028-R-1](#)

Il est proposé par le conseiller Guy Dumoulin
Appuyé par la conseillère Janet Jones

D'attribuer les odonymes suivants pour des nouvelles rues, dont les plans sont annexés à la fiche de prise de décision URBA-2018-028-R-1 :

- ✓ rue 1 : rue Marie-Blanche-Chenel
- ✓ rue 2 : rue Maurice-Boutin
- ✓ rue 3 : rue Paul-Gilbert
- ✓ rue 4 : rue Gilberte-Bélanger
- ✓ rue 5 : rue de la Cordelle (prolongement)
- ✓ rue 6 : rue des Billots
- ✓ rue 7 : rue des Écorces
- ✓ rue 8 : rue du Recueillement

Adoptée à l'unanimité

CV-2018-00-96

Financement des dépenses relatives à la réalisation de projets technologiques

[Document d'aide à la décision TI-2018-001](#)

Il est proposé par la conseillère Janet Jones
Appuyé par le conseiller Serge Côté

Pour financer la dépense relative à l'actualisation des technologies, d'affecter un montant de 450 000 \$ aux activités d'investissement provenant d'un emprunt au fonds de roulement, ce montant étant remboursable annuellement au fonds de roulement par les activités financières sur une période de cinq ans, par versements égaux, et ce, à compter de l'an 2019 et si la dépense s'avérait moindre, de diminuer le montant du dernier versement d'autant.

Pour financer la dépense relative au renouvellement du parc informatique véhiculaire, d'affecter un montant de 98 000 \$ aux activités d'investissement provenant d'un emprunt au fonds de roulement, ce montant étant remboursable annuellement au fonds de roulement par les activités financières sur une période de cinq ans, par versements égaux, et ce, à compter de l'an 2019 et si la dépense s'avérait moindre, de diminuer le montant du dernier versement d'autant.

Adoptée à l'unanimité

CV-2018-00-97

Avis de motion du Règlement RV-2018-17-87 établissant un programme de subvention pour l'acquisition de couches réutilisables et présentation du projet de règlement

[Document d'aide à la décision ENV-MR-2018-001-R-1](#)

Le membre du conseil de la Ville Fleur Paradis donne avis qu'il sera soumis lors d'une prochaine séance le Règlement RV-2018-17-87 établissant un programme de subvention pour l'acquisition de couches réutilisables.

Ce règlement a pour objet d'établir un programme de subvention doté d'une enveloppe budgétaire de 20 000 \$ (10 000 \$ par année sur deux ans) pour l'acquisition de couches réutilisables.

La greffière dépose et présente le Projet de règlement établissant un programme de subvention pour l'acquisition de couches réutilisables comme suit :

Le Projet de règlement établit les conditions d'admissibilité au programme de subventions pour l'achat de couches réutilisables. Un montant de 10 000 \$ par année pour une période de deux ans est réservé au programme de subventions. Les familles admissibles peuvent recevoir jusqu'à un maximum de 150 \$ par enfant.

Ce programme de subventions s'inscrit dans le cadre du *Plan de gestion des matières résiduelles de la Ville* comme mesure pour réduire la production de

déchets à la source. Il répond également à l'objectif *Zéro déchet* que s'est fixé la Ville à l'automne 2016.

Avec l'adoption de ce règlement, la Ville permettra à plus de 70 familles par année de participer activement à l'effort de réduction des déchets.

CV-2018-00-98

Avis de motion du Règlement RV-2018-17-88 modifiant le Règlement RV-2011-11-28 sur les permis et certificats (prélèvement des eaux et leur protection) et présentation du projet de règlement
[Document d'aide à la décision URBA-2018-008](#)

Le membre du conseil de la Ville Isabelle Demers donne avis qu'il sera soumis lors d'une prochaine séance le Règlement RV-2018-17-88 modifiant le Règlement RV-2011-11-28 sur les permis et certificats.

Ce règlement a pour objet d'actualiser certaines dispositions de ce règlement, et ce, à la suite de l'entrée en vigueur du *Règlement sur le prélèvement des eaux et leur protection*.

La greffière dépose et présente le Projet de règlement modifiant le Règlement RV-2011-11-28 sur les permis et certificats comme suit :

Ce Projet de règlement vise à modifier le règlement sur les permis et certificats afin d'actualiser certaines dispositions de ce règlement, et ce, à la suite de l'entrée en vigueur du *Règlement sur le prélèvement des eaux et leur protection*.

Dans les faits, il s'agit de nouvelles dispositions remplaçant les actuelles de la sous-catégorie « 10°Ouvrage de captage des eaux souterraines » par celles de la sous-catégorie « 10°Installation de prélèvement d'eau, incluant un système de géothermie ».

Les nouvelles dispositions indiquent la nature des renseignements et les documents exigés lors du dépôt d'une demande de permis de construction pour l'agrandissement, la transformation ou la modification d'une installation de prélèvement d'eau incluant un système de géothermie.

CV-2018-00-99

Avis de motion du Règlement RV-2018-17-89 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement (enseignes) et présentation du projet de règlement
[Document d'aide à la décision URBA-2018-017](#)

Le membre du conseil de la Ville Michel Turner donne avis qu'il sera soumis lors d'une prochaine séance le Règlement RV-2018-17-89 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement.

Ce règlement a pour objet :

- d'autoriser, dans certains cas, les enseignes lumineuses éclairées ou illuminées de façon intermittente ou variable;

- de modifier la définition d'une enseigne sur vitrine et celle d'une enseigne promotionnelle et de revoir les normes les concernant;
- de modifier certaines normes concernant d'autres types d'enseignes;
- de prévoir qu'un certificat d'autorisation sera requis pour les enseignes sur vitrine et les enseignes promotionnelles lorsqu'elles sont lumineuses.

La greffière dépose et présente le Projet de règlement modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement comme suit :

Le Projet de règlement vise à autoriser, dans certains cas, des enseignes dont l'éclairage ou l'illumination est intermittent ou variable. Il autorise ce type d'affichage, entre autres, pour les enseignes promotionnelles et les enseignes sur vitrine en les encadrant, notamment, quant à leur nombre, leur superficie et leur hauteur.

Il apporte également d'autres modifications concernant principalement les enseignes sur vitrine et les enseignes promotionnelles.

CV-2018-01-00

Adoption du Projet de règlement RV-2018-17-89 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement (enseignes)

[Document d'aide à la décision URBA-2018-017](#)

Il est proposé par le conseiller Guy Dumoulin
Appuyé par Isabelle Demers

D'adopter le Projet de règlement RV-2018-17-89 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement, tel qu'il est annexé à la fiche de prise de décision URBA-2018-017.

Adoptée à l'unanimité

CV-2018-01-01

Adoption du Règlement RV-2018-17-83 décrétant des travaux d'aqueduc, d'égouts, de voirie et d'éclairage sur la rue Saint-Raphaël, ainsi qu'un emprunt

[Document d'aide à la décision INF-GEN-2018-002](#)

ATTENDU QU'une copie du projet de Règlement RV-2018-17-83 décrétant des travaux d'aqueduc, d'égouts, de voirie et d'éclairage sur la rue Saint-Raphaël, ainsi qu'un emprunt a été remise aux membres du conseil de la Ville au plus tard deux jours juridiques avant la présente séance, que tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu ce projet de règlement et qu'ils renoncent à la lecture de ce règlement;

ATTENDU QUE la greffière mentionne que ce règlement a pour objet de décréter des travaux d'aqueduc, d'égouts, de voirie et d'éclairage sur toute la longueur de la rue Saint-Raphaël, ainsi qu'un emprunt n'excédant pas la somme de 428 200 \$ payer cette dépense, d'un terme de 15 ans, remboursable en partie en affectant annuellement une portion suffisante des revenus

généraux, en partie par une taxe spéciale de secteur imposée et prélevée annuellement sur tous les immeubles imposables situés sur le parcours du réseau d'aqueduc du territoire de la ville et en partie par une compensation exigée et prélevée annuellement du propriétaire de l'immeuble imposable situé dans le bassin de taxation identifié dans le règlement correspondant à la résidence privée pour aînées et aînés Villa mon repos ;

En conséquence,

Il est proposé par le conseiller Serge Côté
Appuyé par Steve Dorval

D'adopter le Règlement RV-2018-17-83 décrétant des travaux d'aqueduc, d'égouts, de voirie et d'éclairage sur la rue Saint-Raphaël, ainsi qu'un emprunt.

Adoptée à l'unanimité

CV-2018-01-02

Adoption du Règlement RV-2017-17-66 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale

[Document d'aide à la décision URBA-2018-019](#)

ATTENDU QU'une copie du projet de Règlement RV-2017-17-66 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale a été remise aux membres du conseil de la Ville au plus tard deux jours juridiques avant la présente séance, que tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu ce projet de règlement et qu'ils renoncent à la lecture de ce règlement;

ATTENDU QUE la greffière mentionne que ce règlement a pour objet d'assujettir la délivrance de permis ou de certificats d'urbanisme, dans les cas et les secteurs prévus au Projet de règlement RV-2017-17-66 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale, adopté le 11 décembre 2017 par la résolution CV-2017-10-35, à l'approbation de plans relatifs à l'implantation et à l'architecture des constructions ou à l'aménagement des terrains et aux travaux qui y sont reliés ;

En conséquence,

Il est proposé par le conseiller Réjean Lamontagne
Appuyé par la conseillère Ann Jeffrey

D'adopter le Règlement RV-2017-17-66 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale, et ce, sans changement par rapport au Projet de règlement adopté par la résolution CV-2017-10-35.

Adoptée à l'unanimité

CV-2018-01-03

Adoption du Règlement RV-2017-17-67 modifiant le Règlement RV-2011-11-29 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale

[Document d'aide à la décision URBA-2018-019](#)

ATTENDU QU'une copie du projet de Règlement RV-2017-17-67 modifiant le Règlement RV-2011-11-29 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale a été remise aux membres du conseil de la Ville au plus tard deux jours juridiques avant la présente séance, que tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu ce projet de règlement et qu'ils renoncent à la lecture de ce règlement;

ATTENDU QUE la greffière mentionne que ce règlement a pour objet d'abroger et de modifier plusieurs dispositions du Règlement RV-2011-11-29 afin qu'il s'applique uniquement à la zone L1961 située dans une partie du bassin versant de la prise d'eau de la Ville installée dans la rivière Chaudière ;

En conséquence,

Il est proposé par le conseiller Michel Turner
Appuyé par le conseiller Guy Dumoulin

D'adopter le Règlement RV-2017-17-67 modifiant le Règlement RV-2011-11-29 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale, et ce, sans changement par rapport au Projet de règlement adopté par la résolution CV-2017-10-36.

Adoptée à l'unanimité

CV-2018-01-04

Proclamation de la *Semaine de la relève coopérative*

ATTENDU que la *Semaine de la relève coopérative* est l'occasion pour le mouvement coopératif et mutualiste de sensibiliser la collectivité à la coopération et de montrer aux jeunes les avantages individuels et collectifs de faire affaires avec une entreprise coopérative ou une mutuelle;

ATTENDU que cette semaine est organisée par le Conseil québécois de la coopération et de la mutualité, basé sur le territoire de Lévis;

ATTENDU que la Ville compte sur son territoire le siège social du Mouvement Desjardins, un pilier des mouvements coopératifs au Québec;

ATTENDU l'importance de sensibiliser la population lévisienne aux retombées économiques et sociales du mouvement coopératif et de l'importance de soutenir la relève coopérative dans la région de Chaudière-Appalaches;

En conséquence,

Il est proposé par le conseiller Mario Fortier
Appuyé par la conseillère Janet Jones

De proclamer la *Semaine de la relève coopérative*, du 11 au 17 février 2018.

Adoptée à l'unanimité

CV-2018-01-05

Félicitations à madame Justine Dufour-Lapointe

ATTENDU que madame Justine Dufour-Lapointe a remporté la médaille d'argent lors de l'épreuve des bosses aux *Jeux olympiques d'hiver de PyeongChang* le 12 février 2018;

ATTENDU que dans des conditions météorologiques difficiles, madame Dufour-Lapointe a effectué une descente rapide et agressive pour récolter 78,56 points en super-finale;

ATTENDU que la Ville a été un témoin privilégié de cet exploit, car parents et amis de la famille de madame Dufour-Lapointe se sont rassemblés le 12 février 2018 au Centre des congrès et d'expositions de Lévis pour écouter la retransmission en direct de la compétition et la soutenir dans cette épreuve sportive;

ATTENDU que la famille Dufour-Lapointe a choisi de tenir cet événement au Centre des congrès et d'expositions de Lévis, pour lancer un clin d'œil au tout premier commanditaire des athlètes de la famille;

En conséquence,

Il est proposé par le maire
Appuyé à l'unanimité

De féliciter madame Justine Dufour-Lapointe pour avoir remporté la médaille d'argent lors de l'épreuve des bosses aux *Jeux olympiques d'hiver de PyeongChang* le 12 février 2018, source de fierté et d'inspiration pour la population lévisienne.

Adoptée à l'unanimité

CV-2018-01-06

Appui au Club de gymnastique Gymnamic [Document d'aide à la décision DVC-SPO-2018-003 »](#)

Il est proposé par la conseillère Janet Jones
Appuyé par le conseiller Réjean Lamontagne

D'appuyer la demande du Club de gymnastique Gymnamic auprès du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement Supérieur, dans le cadre du *Programme de soutien aux installations sportives et récréatives (phase IV)*, relativement à l'agrandissement et la mise à niveau de la palestre.

Adoptée à l'unanimité

CV-2018-01-07

Période d'intervention des membres du conseil

Plusieurs membres du conseil de la Ville prennent la parole.

CV-2018-01-08

Période de questions

Une personne pose des questions et émet des commentaires.

CV-2018-01-09

Levée de la séance

Il est proposé par la conseillère Ann Jeffrey
Appuyé par la conseillère Brigitte Duchesneau

À 19 heures 25, de lever la séance.

Adoptée à l’unanimité

Gilles Lehouillier, maire

Marlyne Turgeon, greffière
